



Que faire si le locataire quitte son logement avant la fin du délai de préavis ou sans donner congé

Fiche pratique publié le 31/05/2016, vu 974 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Même si le locataire peut donner congé à tout moment du bail, cela ne signifie pas qu'il puisse partir du jour au lendemain.

1) Que faire si le locataire a donné préavis mais a quitté les lieux avant son terme ?

Le locataire est tenu au paiement du loyer et des charges jusqu'à la fin du [délai de préavis](#), même s'il a libéré les lieux avant son terme et remis les clés au bailleur.

Pour éviter ces inconvénients, la loi donne la possibilité au locataire de proposer au bailleur un nouveau locataire.

2) Que faire si le locataire est parti du jour au lendemain ?

Le bailleur n'a d'autre choix que de respecter la procédure suivante :

- adresser au locataire un [commandement de payer](#), même s'il est manifeste que le locataire ne pourra pas le réceptionner,
- saisir le tribunal d'instance pour faire constater la résiliation du bail et obtenir l'autorisation de reprendre le logement.

?

Plus de précisions : http://www.assistant-juridique.fr/depart_sans_conge_locataire.jsp